



5^{EME} SALON DE LA PHOTO

LES 14 ET 15 OCTOBRE 2017

Règlement

La Commission de la Culture et de la Vie Associative de la Municipalité d'Egly a le plaisir de vous inviter à participer à son «Cinquième Salon de la Photographie» qui se déroulera les 14 et 15 octobre 2017.

Vous voudrez bien en trouver, ci-après, les modalités :

I – L'exposition est ouverte à tous les photographes amateurs sans distinction d'âge. Le thème est « **Route, Chemin, Sentier** ».

II – Deux disciplines seront exposées (chaque participant pourra participer aux deux disciplines) :

- «Noir & Blanc»
 - «Couleur papier».
- Indifféremment numérique ou argentique.

La dimension de l'image sera en format A4 :

- 24 x 30 maximum
- 15 x 21 minimum.

Les images seront présentées sur un support rigide cartonné de plus ou moins 2 mm de dimension 30 x 40 impératif (possibilité avec Marie-Louise).

Le système pour l'accrochage sera réalisé par l'organisateur.

Chaque photo sera numérotée au dos, en haut et à gauche, et comportera un titre pour le catalogue de l'exposition.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas exposer la photo qui ne respecterait pas les conditions ci-dessus, ou qui porterait atteinte à l'ordre public.

Il y aura deux catégories :

- Club et affiliés
- Individuels et non affiliés à un club

Catégorie à préciser lors de la remise des œuvres.

.../...

III – Chaque auteur prendra la responsabilité, civile et pénale, des œuvres qu'il aura présentées, en respectant les droits d'auteur et le droit à l'image.

L'organisateur ne pourra pas être mis en cause à ce titre.

IV – La participation à l'exposition est gratuite. Les participants peuvent concourir dans les deux disciplines (quatre photos maximum par auteur et par discipline).

Les photographies doivent être envoyées ou déposées sous enveloppe avant le 6 octobre 2017 à l'adresse suivante :

**Mairie d'Egly
Salon de la Photo 2017
4 Grande Rue
91520 EGLY**

Les auteurs pourront les reprendre le 15 octobre 2017 à partir de 18 heures ou les récupérer en Mairie aux heures d'ouverture. Les photos pourront être récupérées dans les trois mois suivants la date du concours. La participation au concours étant gratuite, les photos seront retournées par la poste, **sous réserve que le montant de l'affranchissement retour soit joint, suffisant, et que l'emballage le permette.**

L'organisateur s'engage à prendre le plus grand soin des œuvres mais ne pourra être tenu pour responsable des détériorations éventuelles.

V – Seront décernés :

- un prix du jury, composé de cinq membres, sans appel.
- un prix du public, le 15 octobre 2017 à 17 heures 30.

VI – L'exposition est organisée par la Commission de la Culture et de la Vie Associative de la Commune d'EGLY.

La seule participation à l'exposition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Dépôt des œuvres en Mairie d'EGLY à l'attention de Monsieur Jean-Marie BRETON, Maire adjoint à la Culture et la Vie Associative. **Date limite le vendredi 6 octobre 2017.**